

1. Débitrice:
- DELTA DESIGN COMMUNICATION SA,

route de Thonon 152C, 1222 Vesnaz GE
2. Remarques: Conception, design, fabrication, importation, exportation et commerce d'articles en tous genres, meubles, vitrines et stands notamment; travaux d'architecture et de décoration y relatifs; graphisme, communication publicitaire et en tous genre, relations publiques et marketing. Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
- A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
- Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
- Pour tout renseignement:
- Groupe no 5, tél. 022 388 89 05

2009 001278 F/OFA5
- Office des faillites

1227 Carouge
- (05095402)